

Délibération 2025/06/17/02

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 10 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

Étaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, Mme Céline **Laloyer**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Michel **Verhaeghe**, Mme Marine **Verriest**.

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à M Thierry **Depoortere**. M Jérôme **Verriest** donne pouvoir à M Ludwig **Lesoin**.
Mme Aurélie **Royer**.

Objet : Tarif location de la salle communale La Clairière pour l'association pour la Promotion du Cheval Boulonnais APCB

Suite à une demande de la part de l'association APCB, un tarif préférentiel de la location de la salle communale La Clairière pour les manifestations doit être fixé.

Il est proposé de fixer un coût lié aux frais de fonctionnement tout en restant sensible à la demande et à la solidarité des actions de l'association.

Après étude et délibération de l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de fixer le tarif comme suit :

- Location de la salle communale le week-end du 28 au 29 mai 2025 : 100 €

**Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme**

**Le Maire
Thierry DEPOORTERE**

Po



Commune de LA NEUVILLE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
59239 - NORD



[The following text is extremely faint and largely illegible. It appears to be a formal document or report, possibly containing a list of items or a detailed description. Some words like 'liste', 'numéro', and 'désignation' are faintly visible.]



[Handwritten signature or notes in blue ink, partially overlapping the official seal.]